

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1462**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Brevet de collaborateur de chef d'entreprise artisanale

Nouvel intitulé : Gestionnaire d'entreprise artisanale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)	Président, Président de l'APCM, Président de la Chambre de métiers par délégation du président de l'APCM

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310t Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (réalisation du service)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le collaborateur/trice du chef d'entreprise artisanale assiste le chef d'entreprise artisanale dans la gestion administrative, comptable et commerciale de l'entreprise et assure : - les tâches de secrétariat

- le suivi administratif et financier des relations avec les clients, les fournisseurs, la banque et le comptable, les administrations et divers organismes
- les opérations courantes en comptabilité
- la gestion administrative du personnel
- une participation active à l'accueil de la clientèle et à la vente des produits et services de l'entreprise.

Sont attestées les capacités à : - assumer toutes les tâches de secrétariat, organiser le fonctionnement administratif de l'entreprise et faire le choix des outils adaptés

- structurer l'organisation commerciale de l'entreprise artisanale, participer à la définition de la stratégie commerciale et mettre en oeuvre la politique commerciale
- assurer les opérations courantes en comptabilité, analyser la situation financière et la rentabilité de l'entreprise à partir des documents comptables
- gérer administrativement le personnel de l'entreprise dans le respect des contraintes sociales et juridiques
- assurer la relation avec les partenaires internes /externes de l'entreprise : client, fournisseur, banque, comptable, salariés, administrations et organismes divers.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur tertiaire

Emplois accessibles : - collaborateur de chef d'entreprise artisanale

- adjoint de direction de petites entreprises

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1608 : Secrétariat comptable

M1605 : Assistanat technique et administratif

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification repose sur la validation de quatre modules - gestion de l'entreprise artisanale

- communication et relations humaines,
- secrétariat bureautique
- stratégie et techniques commerciales.

La validation intègre du contrôle continu, des épreuves terminales définies au plan national en gestion et la réalisation d'un mémoire technico-commercial.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X		- formateurs et représentant de l'équipe pédagogique - représentants de la profession
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 2 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 4 février 1993 publié au Journal Officiel du 12 février 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Brevet de collaborateur(trice) de chef d'entreprise artisanale'. Observations : Homologation depuis 1990

Arrêté du 2 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Brevet de collaborateur de chef d'entreprise artisanale'.

Arrêté du 29 mai 2001 publié au Journal Officiel du 9 juin 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.apcm.com>

Lieu(x) de certification :

ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES DE METIERS (APCM) 12, avenue Marceau - 75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toutes les chambres de métiers départementales et territoriales.

Historique de la certification :

Ancien libellé de la certification : - 'Brevet de collaborateur(trice) de chef d'entreprise artisanale'. (Arrêté du 4 février 1993 publié au Journal Officiel du 12 février 1993).

Certification suivante : [Gestionnaire d'entreprise artisanale](#)